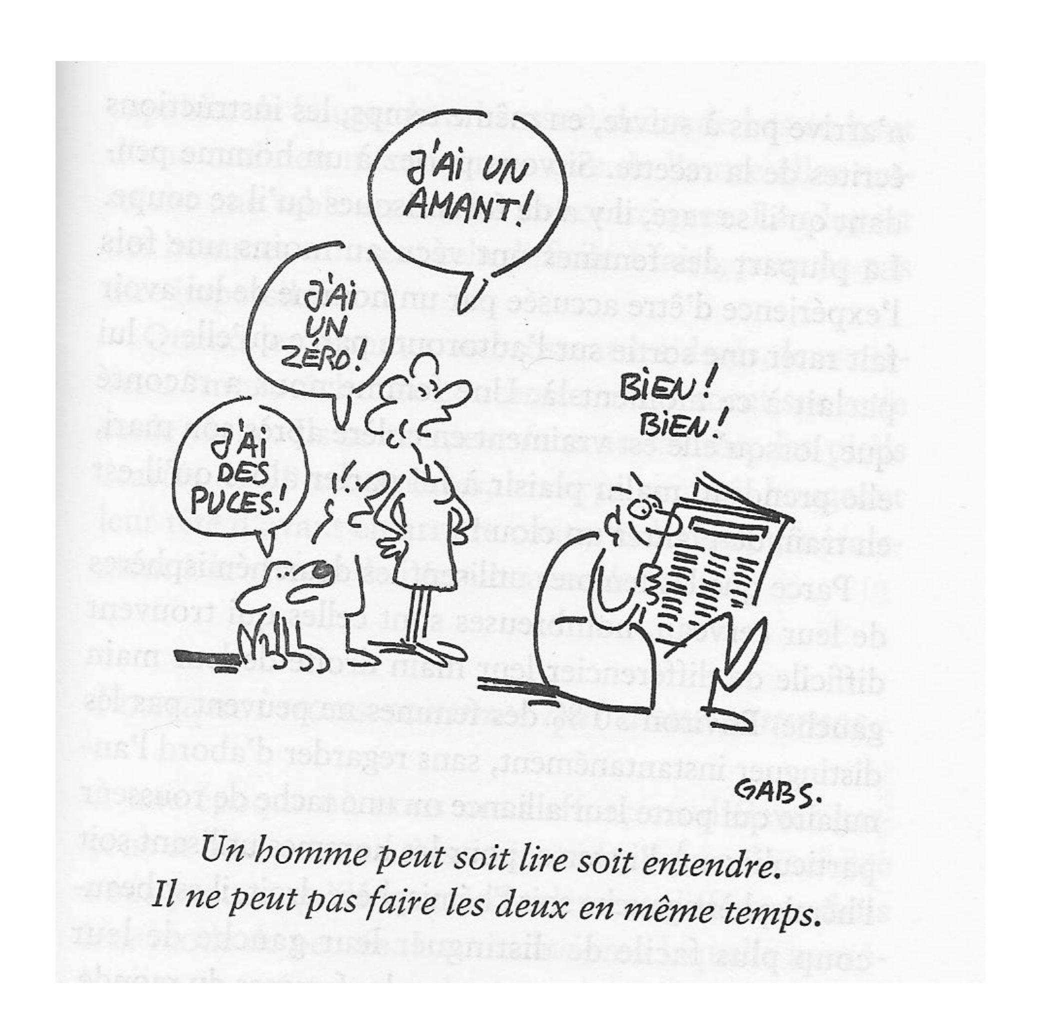
Juin 2003 №6

Le Journal des Pères

Bulletin d'information des Mouvements de la Condition Paternelle de Suisse Romande
Associations de défense de la paternité et des droits des pères



Un homme peut soit lire soit entendre.
Il ne peut pas faire les deux en même temps.

Adresses des MCP Romands

MCP GENÈVE
3, rue Michel-Chauvet
1208 GENEVE
Tél: 022 346 74 00
Président: M. Alvarez
e-mail: mcp.Genève worldcom.ch.
Permanence accueil
lundi - vendredi 9h – 18h

A noter que depuis le début 2003,
le secrétaire permanent M. Lehmann
et son collégue M. Zurbruegg, ne sont
plus atteignables à ce numéro.
Cf. Médiation familiale p. 35

ASSOCIATION JURASSIENNE AJCP
Champ-Hulays 13
2854 BASSECOURT
Tél: 032 426 79 25
e-mail : ajcp@bluewin.ch
Président: Raymond Girardin

MVCP VAUD et VALAIS
Case postale
1870 MONTHEY 2 Ville
Tél: 0848 49 50 51
Président: Philippe Etter
e-mail : mvcp@bluewin.ch
Site: sospapa.ch
CCP n° 70-286579-9
Permanence téléphonique
mercredi et dimanche 18h - 20h

MCP NEUCHÂTEL
Case Postale 261
2034 PESEUX
Tél: 032 731 55 38
Président: Jacques Cognard

FRIBOURG
Pas de MCP
Voir M. Guy Zen Ruffinen
sous médiation familiale p.35

Sommaire

Editorial

« L'aventure de la paternité », tel est le titre d'un numéro hors-série du Nouvel Observateur, paru au début de cette année. Et c'est bien d'une aventure qu'il s'agit, dans tous les sens du terme. Charles Péguy le disait déjà: *« Les parents sont les seuls véritables aventuriers de ce monde et leurs rôles est d'apprendre à leurs fils et à leurs filles à devenir à leur tour d'authentiques aventuriers, des audacieux de la vie, des êtres assez mûrs, assez forts, assez généreux pour oser s'exposer »*. Tout un programme !

Dans ce journal, nous vous présentons quelques extraits puisés parmi les nombreux articles de ce numéro hors-série, ainsi qu'un témoignage. Vous pourrez également lire plusieurs articles parus dans la presse romande, concernant la paternité, les hommes divorcés et la condition masculine.

Au début du journal, vous trouverez comme d'habitude, les nouvelles que les associations des Mouvements de la Condition Paternelle de Suisse Romande nous ont fait parvenir. Selon les régions, nous vivons des situations bien différentes, Neuchâtel et Jura avancent tranquillement, Vaud et Valais sont en pleine réorganisation mais aussi en plein essor et Genève traverse actuellement une crise. Mais quoiqu'il en soit nous poursuivons tous les mêmes buts: l'égalité parentale et le soutien aux pères désireux de s'engager dans l'éducation de leurs enfants.

Je vous souhaite à tous et à toutes une bonne lecture et un bel été.

Philippe Etter, coordinateur de la rédaction

adam, père au foyer (de Brian Basset, paru dans Humour Libre chez Dupuis)



Nouvelles du MCP-Neuchâtel

Je reprends le bilan de l'année, présenté à l'assemblée générale au mois de février, en y ajoutant des commentaires pour qu'il soit compréhensible à tous.

Certes nous sommes de plus en plus nombreux aux séances et c'est réjouissant. Mais la chair du mouvement ne se renouvelle pas.
C'est un problème que je rencontre dans toutes les sociétés dont je suis membre. Il y a un divorce entre notre génération et la suivante qui est visiblement découragée de toute implication.
Il faut des gens qui prennent des responsabilités.

Nous nous étions fixés des objectifs ambitieux.

1. Pénalisation des refus de droit de visite.
J'ai profité des vœux de fin d'année pour envoyer le pavé dans la mare des juges et des assistants sociaux.
C'est une réelle injustice. Le juge a décidé d'un droit de visite et l'ex, sous un prétexte ou un autre, refuse de s'y soumettre. Si le père ne paye pas la pension, il va en prison, si la mère ne respecte pas la décision du juge tout le monde s'en fout.

2. Expo au Bureau d'Information Sociale (BIS)
Grâce à D. Principi et P. Daenzer, l'exposition a permis de présenter notre point de vue. Je regrette des prises de positions personnelles et ridicules.

3. Les droits de l'enfant mis en pratique.
Entretien avec le juge, garde partagée, obtention d'un passeport, choix du lieu et du mode de résidence. J'avais dit que ne n'en serait pas le responsable, je le cherche toujours.

4. Organisation d'une conférence avec l'Association Neuchâteloise pour la Médiation Familiale (ANMF) c'était douteux, l'association étant en léthargie.

5 Resserrer les liens en fixant une tâche à chaque membre actif ou des groupes. Ce n'a pas été fait

6 . Stand au marché le 31 mars.
Ce fut une réussite grâce encore à D. Principi et P. Daenzer mais aussi P. Robinson.

7. Les finances
Les finances sont stables parce que nous éditons moins de bulletins en partageant la tache avec le "Journal des Pères" et que j'ai renoncé au remboursement des frais de présidence. Nous n'avons pas réussi à augmenter la publicité.

8. L'édition de janvier du bulletin a été envoyée aux assistant(e)s social (les)aux. La réponse n'a pas été une approbation unanime. Deux assistantes nous ont demandé de cesser nos envois considérant le bulletin comme méprisant pour les femmes et d'un humour douteux.

9. Personne ne m'a communiqué de **compte-rendu de jugements du TF** dont on disait qu'ils étaient accessibles sur Internet. Dans le feu des séances, tout le monde a de bonnes idées. Après il n'a pas le temps.

10. Nos discussions sur une **stratégie face au terrorisme féminin** n'ont pas donné de résultats. Les cas auxquels nous avons à faire face sont très difficiles car au moins un des deux conjoints ne souhaite pas négocier. Il y en a souvent un des deux qui pense détenir la vérité (voir point 1).

11. La formation de nouveaux auditeurs
Ce n'est pas facile car elle se fait beaucoup par téléphone et dans l'urgence,mais c'est à poursuivre.

12. Edition du n°3 des Blagues
L'édition d'un recueil de blagues concernant, le divorce, le couple, vendu au prix de Frs. 10.– semblait une bonne source de revenu. Il nous a fallu deux ans pour en vendre 200. Vaut-il la peine d'en faire une 3ème édition ou bien de faire une "compil" ? Beaucoup de blagues circulent sur Internet. A revoir.

13. Le pique-nique au mois d'août a réuni certains d'entre nous dans une ambiance sympathique.

Je voudrais conclure en remerciant ceux qui se sont engagés, en encourageant les autres et surtout M.et Mme Storrer qui me promettent de s'impliquer l'an prochain.

Pour le MCPN, Jacques Cognard

Nouvelles de l'AJCP-Jura

Voici de larges extraits d'un article paru dans le journal « **Le Quotidien Jurassien** », le 16 novembre 2002.

Les ex-maris crient à l'injustice

L'Association Jurassienne de la Condition Paternelle (AJCP) a récemment rencontré plusieurs députés pour les convaincre de défendre ses intérêts. En effet, ses membres souhaitent que le Parlement débloque les fonds nécessaires à la mise en place d'une structure permanente de défenses des droits de l'homme et de lutte contre les discriminations dont ils peuvent être victimes lors d'une séparation ou d'un divorce.

Convaincu que le Bureau de l'égalité est plus attaché à défendre les femmes que les hommes, l'AJCP estime indispensable que la structure revendiquée soit interjurassienne et indépendante des services de l'Etat. Il relève également que la Constituion cantonale n'évoque nulle part la condition paternelle, alors que la condition féminine y bénéfice d'un article.

La présentation sur Internet des objectifs du groupe de coordination s'intéressant à la violence conjugale, mis en place par le Bureau de l'égalité, précise que son premier objectif est d'analyser et proposer des solutions liées à l'écoute, l'accueil et à la prise en charge des femmes victimes de violence en particulier. Dans cette page de présentation, rien ne peut laisser penser qu'enfants et maris peuvent aussi souffrir de telle situation.

« Si une ex-épouse se remarie, elle peut alors faire changer le nom des enfants de son premier mariage, sans que le père biologique n'ait rien à dire », dénonce le président de l'AJCP. Il s'étonne également que, lorsqu'une femme en instance de divorce est enceinte de son amant, le mari soit néanmoins considéré comme le père légitime de l'enfant. C'est également le cas si l'enfant naît dans un délai de 300 jours après le divorce. Il dénonce également le fait que lorsqu'une femme divorcée s'installe avec un nouveau concubin, son ex-mari soit obligé de lui verser une pension alimentaire pendant cinq ans: « Un délai d'un an me semble suffisant ».

Le président constate que les défenseurs de la condition paternelle ont encore beaucoup de pain sur la planche et qu'ils doivent absolument pouvoir bénéficier des services d'une structure permanente et des conseils d'une personne aussi à l'aise dans le domaine social que dans celui du

droit et de la médiation.
Forte d'une cinquantaine de membres l'AJCP a déjà pu bénéficier du soutien de plusieurs députés et élus jurassiens aux Chambres fédérales, qui sont intervenus dans différents domaines afin de tenter de réparer un certain nombre d'injustices dont sont victimes les pères divorcés. Jusqu'à présent, leurs démarches ont rencontré peu d'échos.
L'AJCP est également à disposition de tous les pères souhaitant défendre leurs droits et recherche quelques personnes ayant de bonnes connaissances juridiques pour les soutenir dans leur démarches. Dans tous les cas, il suffit de contacter Raymond Girardin (Cf adresses des MCP Romands, page 2)

Suite à cet article, le président de l'association M. Girardin, a reçu une lettre de la part du Bureau de l'Egalité entre femmes et hommes du canton du Jura, signée par Mme Karine Marti Gigon, cheffe de ce bureau. Cette lettre, datée du 3 décembre 2002, a été rédigée avec l'aide de Mme Laurence Boillat, avocate et membre du groupe « coordination violence », qui reprend les différents points évoqués dans l'article, en voici quelques extraits.

Rôle du Bureau de l'Egalité
Le Bureau de l'Egalité a comme mission générale l'encouragement de la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes. Il assume notamment les tâches suivantes: conseiller les autorités et les particuliers; informer le public. Il est clair que nous informons toute personne, homme ou femme qui s'adresse à nos services.

Groupe coordination violence
Dans la déclinaison du mandat du Gouvernement dans le cadre de la campagne « Halte à la violence dans le couple », on y lit en effet l'analyse et la proposition de solutions liées à l'écoute, l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violence. Cette orientation est due simplement à l'exmen factuel des situations de violence dans les couples. Les statistiques nous aprennent que pour 100 victimes de violences conjugales, on trouvera 96 femmes et 4 hommes. Sans vouloir passer sous silence ce phénomène de la violence faite aux hommes, j'admets que la priorité est de s'intéresser au 96 % des victimes...

Changement du nom de famille de l'enfant en cas de divorce
...En conclusion, la remarque est exacte lorsque vous évoquez la possibilité de faire changer le nom de famille des enfants mais fausse

Nouvelles de l'AJCP-Jura (suite)

lorsque vous dites que l'ex-épouse peut agir «sans que le père biologique n'ait rien à dire»; celui-ci devra dans tous les cas être entendu (voire donner son accord en cas d'adoption), mais il est vrai que son refus de consentir à un changement de nom de ses enfants n'aura aucune incidence sur la décision de l'autorité compétente puisque l'élément déterminant est uniquement l'intérêt de l'enfant.

Etablissement de la filiation paternelle

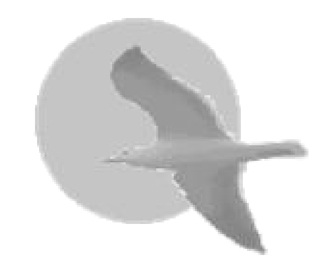
...En conclusion, votre remarque n'est plus valable avec le nouveau droit de la filiation entré en vigueur il y a bientôt trois ans puisqu'il n'est plus question d'un délai de 300 jours (hormis les cas de décès et de déclaration d'absence du mari) ni d'une procédure de divorce, seule l'existence ou non d'une vie commune au moment de la conception de l'enfant étant déterminante. »

Pension alimentaire en cas de concubinage de l'ex-conjoint

… Le concubinage n'entraîne la perte du droit à la rente que s'il présente pour l'époux crédirentier des avantages économiques identiques à ceux d'un mariage...

En conclusion vous avez raison lorsque vous parlez d'un délai de 5 ans pendant lequel un ex-époux est tenu de verser une contribution d'entretien à la conjointe vivant en concubinage. Les juges ont estimé qu'un délai de 5 ans était à la fois suffisamment long par respect envers le crédirentier et suffisamment court par respect envers le débirentier pour reconnaître les différentes conditions (stabilité, étroitesse d'union, apport économique,…) qui justifient la cessation du droit à la rente … »

L'association, par son président, a à son tour répondu à cette lettre. Dans sa réponse, l'AJCP stipule qu'elle ne souhaite par reprendre chaque point, mais seulement souligner quelques éléments. L'AJCP explique ainsi, qu'elle n'a jamais douté de l'impartialité entre hommes et femmes, du Bureau de l'égalité du Canton du Jura. C'est sur l'application du droit au quotidien que tout se joue, et en matière de parentalité ou de famille, les préjugés des hommes et des femmes contre les hommes ont la vie aussi dure que les préjugés contre les femmes dans d'autres domaines.
Par ailleurs en ce qui concerne la violence au sein des couples, véritable fléau, notre société a tendance à entourer d'une sorte de *"loi du silence"* la maltraitance contre les hommes. Les consultations des diverses organisations de la conditions paternelle révèlent de très nombreux cas où



M.V.D. Consulting

Place de la Gare - Case postale 84
1904 Vernayaz
Tél. : 027 / 764 11 66
Fax : 027 / 764 13 18
E-mail : info@mvdconsulting.ch
www.mvdconsulting.ch www.multivisions.ch

A votre domicile, nous procédons à une analyse approfondie
de l'ensemble de votre situation financière et économique.
Prise de données déterminant le maximum de
probabilités d'économies à réaliser

Prévoyance, AVS, AI,
assurances, **impôts,** LPP (1-2-3 piliers)
perte de gain, véhicules, retraite, **rentes viagères...**

Nous qualifions votre situation **ciblée** et **personnelle.**
Nous sommes là pour que
vous **diminuiez** vos **charges globales**
et par là - même,
augmentiez vos **revenus**
STRATEGIE financière et économique

Nous basons notre travail sur la **satisfaction réelle** de nos interlocuteurs,
soit sur leurs recommandations. Analyse garantie

Cette présentation de notre manière de procéder prendra environ
20 minutes. Prévoir encore 2 heures pour la prise de données.

<u>CONFIDENTIALITÉ</u>

Nous vous confirmons par la présente, que l'établissement d'une
analyse économique et financière par *M.V.D. Consulting* sera
non payante et sans engagement pour nos clients.

Toutes les données sont traitées confidentiellement
et en aucun cas transmises à des tiers.

Nous défendons vos intérêts

Nouvelles du MVCP Vaud-Valais

Au sein du comité du MVCP nous avons vécu d'importants changements. M. Laurent Mastromauro, après avoir assuré pendant 4 ans le poste de président, nous a informé qu'il souhaitait quitter ce poste. Nous le remercions ici chaleureusement pour toute son implication pour le Mouvement.
C'est moi-même, Philippe Etter qui lui succède à la présidence. Bernard Goessi continuera d'assurer la vice-présidence et François Imhof prend en charge la comptabilité et une partie du secrétariat, secondé en partie par les membres du comité les plus actifs: François Albertini, Philippe Fernandes, Denis Gaimard et Emmanuel Vodoz.

Ces changements ont engendré beaucoup de réorganisation au niveau de notre fonctionnement. En ce qui concerne nos activités, nous sommes de plus en plus sollicités durant les permanences téléphoniques que nous assurons toujours deux fois par semaines. De nombreux pères prennent contact avec nous par ce moyens, mais également de plus en plus de personnes intéressées par notre mouvement, pour faire une enquête ou réaliser une étude, ou simplement pour nous soutenir.

Une de nos activités en pleine expansion est surtout le « Papa-contact ». Ce système de rencontres informelles, sous la forme de discussions de bistrot, a lieu chaque premier lundi du mois au buffet de la gare à Bex et est proposé à tous les pères qui le souhaitent. Son succès va toujours grandissant. Avec plus de dix personnes à chaque rencontre, nous atteignons la limite supérieure en ce qui concerne le nombre de participants. Dès lors nous étudions la possibilité de créer d'autres lieux de rencontres de ce type. Par exemple un à Lausanne et peut-être un autre en Valais, à Martigny ou à Sion… Bien entendu, cela nécessite principalement un investissement en temps, c'est pourquoi nous lançons, une fois encore un appel à tous les pères intéressés à partager la co-responsabilité et la co-animation de telles rencontres qu'ils nous contactent sans hésiter ! (cf. coordonnées à la page 2).

Enfin, nous organisons des fêtes qui ponctuent l'année. En décembre dernier a eu lieu à Lausanne "La fête de Noël des pères", ouverte à tous les pères de l'association et surtout à leurs enfants, et qui a rencontré un franc succès auprès des pères de Vaud et du Valais. En juin prochain, le dimanche 15 précisément, le jour de la Fête des pères, nous organisons un pique-nique grillade au bord du lac, à Saint-Sulpice; là encore tous les pères de l'association sont invités.

Philippe Etter

Courrier du lecteur

Un article vous fait réagir, vous avez envie de vous exprimer sur l'éducation des enfants ou la condition de père, de parents…, vous trouvez des articles susceptibles de nous intéresser, vous avez envie d'en écrire… N'hésitez pas! Cette rubrique est pour vous. Écrivez-nous à l'adresse du MCP le plus proche de chez vous !   D'avance merci

Messieurs, BRAVO

Je ne prends pas souvent la plume, je pense que vos rédacteurs connaissent la difficulté d'écrire. Mais ce journal m'a plu. Il y a beaucoup de concret. Il est POSITIF, constructif. Même l'humour n'y est pas trop sarcastique. Je pense qu'il est bon de rire, mais il ne faut pas forcement tout « tourner en bourrique » pour se sentir mieux. Ce n'est pas en critiquant « l'autre » que l'on avance mais bien en essayant, tant que possible, de le comprendre.

BRAVO

Meilleures salutations

André Meier, Bienne

Tests de paternité

Dans le livre « Tel père, tel fils », la sociologue Évelyne Sullerot faisait remarquer que si la filiation maternelle avait, de tout temps, été sûre, le *mater semper es* du droit romain, chez le père a toujours subsisté ce qu'elle appelle le «doute millénaire». C'est, entre autres choses, ce doute millénaire qui a, selon cette auteure, engendré une quantité de pratiques discriminatoires de la part des hommes à l'égard des femmes, (cloisonnement, sentiment de propriété, harem, mythe de la virginité féminine, etc.)

Depuis peu, ce « doute millénaire » peut être levé facilement. Trop facilement pour certains. Dans un article du journal «**Fémina »** le n°48 de décembre 2002, une assistante d'un centre de planning familial de Suisse Romande s'exprime en ces termes: « *La question de la filiation n'est pas un jeu c'est du sérieux ! Or, banaliser les tests ouvre la porte aux dérapages* ». Dans la plupart des cas suivis par le planning, les partenaires ne vivent pas ensemble. Dans ce cas la confirmation de la paternité est importante, pour confirmer au père qu'il est le géniteur et lui permettre de revendiquer une place. Le test est également utilisé dans des cas de recherche en paternité, situations souvent difficiles, car en général il reste un contentieux entre le père et la mère, le père se retrouve devenir en quelques sorte père « malgré lui ». Parfois, certaines mères refusent net de communiquer l'identité du père à la Justice de Paix. Il est alors impossible de faire quelque chose, et l'enfant restera sans père connu.

Chaque année en Suisse, environ un millier de tests en paternité son effectués dans les centres d'analyses autorisés et les instituts de médecine légale.

Dans un article du journal des consommateurs « **J'achète mieux** » du mois de mai 2003, il est précisé que si depuis quelques mois les entreprises commercialisent des tests de paternité, via Internet, il n'existe actuellement aucune disposition légale qui interdise la vente ou l'utilisation de ces tests. La loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH), en cours d'élaboration, fixera, entre autres les conditions dans lesquelles l'établissement de la filiation est admissible, en dehors de la procédure officielle, c'est à dire sans qu'une autorité ne l'ordonne. Son application ne devrait pas survenir avant deux ans.

Pour l'heure actuelle les dispositions légales suivantes sont applicables:

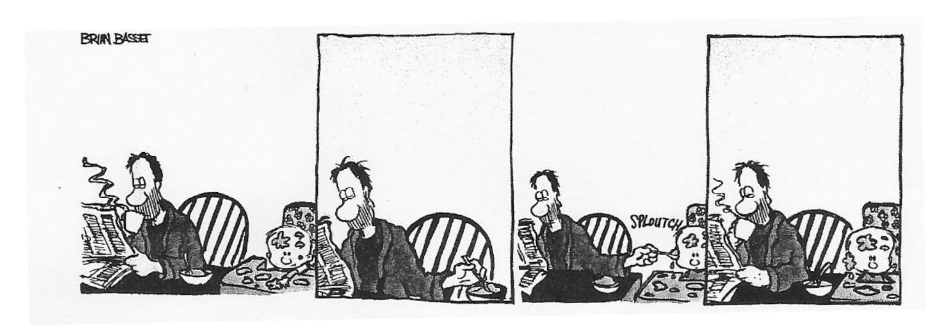
1.- Les règles du Code civil sur la protection de la personnalité: la collecte

d'un échantillon biologique n'est permise qu'avec l'accord de la personne.
2.- L'article 321 du Code pénal sur la violation du secret professionnel: si le test est effectué par des représentants des professions médicales ou par leur personnel auxiliaire, la révélation, sans le consentement de toutes les personnes concernées, des données relatives à un test de paternité réalisé hors cadre judiciaire, constitue une violation du secret professionnel.
3.- La loi fédérale sur la protection des données, notamment l'art. 35: tous les exécutants du test sont soumis à l'obligation de garder le secret.

Jusqu'en mars 2003, le préposé à la protection des données demandait le retrait du marché des tests de paternité. Il estimait que les entreprises les diffusant n'assuraient pas la validité des consentements des personnes concernées (père, mère et enfant). Il est revenu depuis sur sa position, jugeant la protection des données personnelles désormais suffisantes.

Pour la période transitoire précédant l'entrée en vigueur de la LAGH, certains cantons ont pris des mesures. A titre d'exemple, Neuchâtel a adopté un arrêté qui soumet à autorisation la réalisation des tests de paternité et détermine les conditions à respecter. Le Service de la santé publique vaudois, quant à lui, a adressé une circulaire aux médecins, pharmaciens et laboratoires du canton; il a rappelé à cette occasion les obligations et les dispositions pénales liées à l'exécution de tests de paternité extrajudiciaires.
De son côté, la Confédération des directeurs cantonaux des affaires sanitaires a adopté une recommandation prévoyant le consentement écrit de
toutes les personnes concernées (père, mère, enfant).

adam, père au foyer (de Brian Basset, paru dans Humour Libre chez Dupuis)



Humour: la féminisation des noms

Faut-il être pour ou contre la féminisation des noms ?
Quand on voit l'usage qui en est fait, on peut se poser la question….

Un gars : c'est un jeune homme
Une garce : c'est une pute

Un courtisan : c'est un proche du roi
Une courtisane : c'est une pute

Un masseur : c'est un kiné
Une masseuse : c'est une pute

Un coureur : c'est un joggeur
Une coureuse : c'est une pute

Un rouleur : c'est un cycliste
Une rouleuse : c'est une pute

Un professionnel : c'est un sportif de haut niveau
Une professionnelle : c'est une pute

Un homme sans moralité : c'est un politicien
Une femme sans moralité : c'est une pute

Un entraîneur : c'est un homme qui entraîne une équipe sportive
Une entraîneuse : c'est une pute

Un homme à femmes : c'est un séducteur
Une femme à hommes : c'est une pute

Un homme public : c'est un homme connu
Une femme publique : c'est une pute

Un homme facile : c'est un homme agréable à vivre
Une femme facile : c'est une pute

Un homme qui fait le trottoir : c'est un paveur
Une femme qui fait le trottoir : c'est une pute

Un péripatéticien : c'est un philosophe
Une péripatéticienne : c'est une pute

Tout change avec bébé

*La promotion et la défense de la paternité, ainsi que l'égalité parentale, sont les thèmes que nous mettons en avant. Nous savons que ces idéaux impliquent un engagement dans tous les domaines, particulièrement à la maison, et sur ce point il faut l'admettre, beaucoup de choses sont encore à améliorer… Voici pour preuve, si besoin était, un article paru dans le **Dimanche.ch** du 20.01.02*

A la maison, la femme en fait plus que l'homme. Le Bureau fédéral de l'égalité l'a confirmé avec la sortie d'une brochure, *«Fairplay at home»*.
Une étude suisse montre que, si Madame passe en moyenne 34 heures à gérer la sphère domestique, Monsieur ne s'y colle que 18 heures. Et encore: il ne touche guère à la lessive et au repassage – 7% des mâles en couple s'y adonnent – et préfère jouer avec les enfants ou leur faire répéter leurs devoirs.
Une autre étude, française celle-ci et intitulée: *«Partage des temps et des tâches dans les ménages»*, ne s'arrête pas aux heures de ménage. Elle décompte ce qui fait toute la journée d'un célibataire, d'un couple sans enfant et d'un parent. Une semaine comptabilise 168 heures, c'est un fait. Pourtant, la répartition des temps et des tâches dans le foyer montre que la femme et l'homme ne comptent apparemment pas de la même manière. En additionnant les heures de tous les faits et gestes de la journée, la mère de famille travaillant à plein temps décompte 178 heures dans sa semaine, le père n'en recense que 156. Il semble que Monsieur ne nous dise pas tout et que Madame fasse le repassage conjointement avec les devoirs des enfants, pratiquant ainsi l'art de la multiplication du temps.

Cette étude, porte sur l'ensemble de la journée. Elle y est découpée en cinq temps, le temps professionnel, le temps parental, le temps domestique, le temps personnel (loisirs et farniente) et le temps physiologique (manger, dormir). Ce qui permet un constat simple: l'inégalité entre les sexes ne touche pas seulement la sphère du ménage, mais déteint sur toutes les autres.

Mais pas tout de suite! Les concubins sans enfant continuent de faire comme au bon temps du célibat: le ménage représente alors 12 à 13% de leur journée quotidienne. C'est l'arrivée de l'enfant qui change tout et entérine le retour du couple moderne dans le schéma traditionnel. Du coup, les ondes de choc se répercutent sur tous les autres temps de la journée de maman, qui y perd jusqu'en heures de sommeil…

(suite pages suivante)

Tout change avec bébé (suite)

Le temps parental

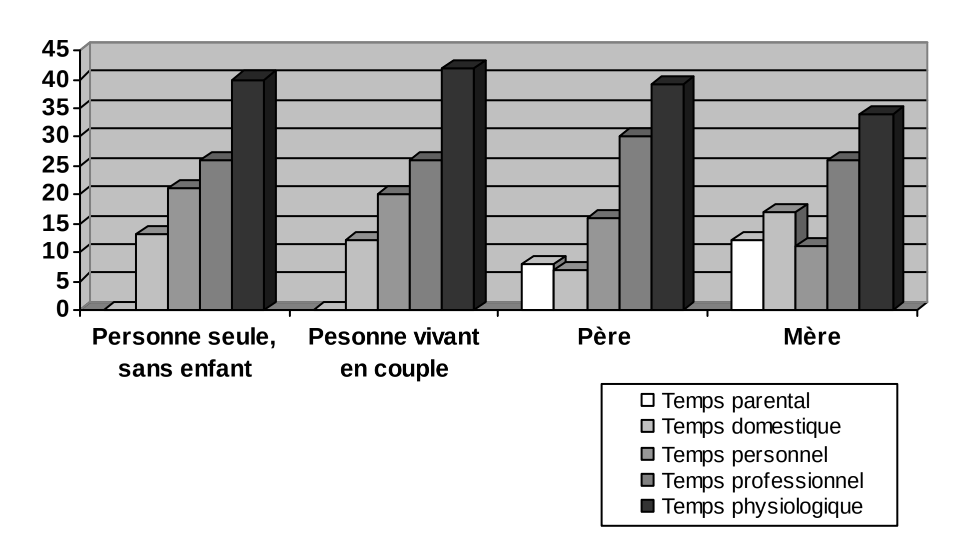
S'occuper des enfants prend 12% du temps des familles, surtout de celui de la femme. Ce qui équivaut à son temps de loisirs, mais est largement inférieur à son activité ménagère. L'homme se contente d'un 8% de temps parental, mais affiche un temps personnel de 16%, et les heures passées à élever ou jouer avec les enfants équivaut à celles accordées au ménage.

Le temps domestique

Même en travaillant à temps complet, la femme passe plus de temps à s'occuper du foyer: 17% de son temps journalier contre 7% pour son conjoint. Et, quand la femme est à temps partiel ou sans emploi, elle nettoie encore plus. La règle – statistique et non éducative – veut que le temps domestique soit supérieur au temps parental. Excepté pour le père. Lui dit privilégier le temps passé avec ses enfants au détriment du face-à-face avec l'aspirateur.

Le temps personnel

Mais il semble que l'homme privilégie surtout son temps personnel. Bien sûr, les parents s'octroient des loisirs: sport, télé, shopping ou farniente occupent un célibataire et un concubin homme ou femme à 20%. Avec l'arri-



vée du bébé, ce pourcentage tombe à 15%. En fait, le temps personnel de la mère chute beaucoup plus que celui du père, 11 contre 16%. Les femmes sans emploi sont un peu mieux loties, et gardent 17% de leur journée.

Le temps professionnel

Avant la venue des enfants, le temps du travail est identique pour la femme et l'homme. Célibataire et concubin ont un boulot qui prend 26% de leur journée. Même pourcentage pour la maman qui travaille. Normal, me direz-vous, un travail à temps complet, c'est 8,24 heures par jour. Faux! Le boulot du père occupe soudainement 30% de son temps quotidien. Par conséquent, soit il reste tard au bureau pour décrocher une promotion enrichissante, soit il s'arrange pour arriver à la maison après l'heure du bain du petit, tandis que maman rentre ventre à terre pour le récupérer à la crèche...

Le temps physiologique

Le célibataire consacre 40% de sa journée à ses activités corporelles: toilette, sommeil, repas... Logiquement, les personnes en couple dorment un peu plus, mais ces heures se réduisent quand ils ont des enfants. Et là encore c'est la femme qui se lève pour le biberon ou pour préparer le petit-déj'. Alors que le conjoint utilise 39% de son temps journalier à des occupations physiologiques, elle n'en utilise que 34%. Idem pour les monoparentaux qui triment tout seuls dans leur appartement…

Faite des bébés !

Alors qu'actuellement il y a environ un retraité pour trois actifs (3,6/10), en 2040, ce rapport sera complètement bouleversé! Pour deux retraités, il n'y aura alors que trois personnes environ qui travailleront (6,4/10).

En 1990, 84'000 bébés sont nés en Suisse, contre 75'000 en 2000. En 2060, on en prévoît 72 000. Si une hausse de la natalité ne change pas la tendance au vieillissement, elle améliore la donne.

Vous savez donc ce qu'il vous reste à faire...

Le coin des en

Ateliers enfants

A Lausanne, un atelier proposé aux enfants de 8-14 ans (de 4-7 ans dès décembre) qui vivent ou ont vécu une séparation de leurs parents.

Un atelier inspiré par la recherche philosophique et basé sur le dialogue. Les enfants se retrouvent en groupe et échangent sur leur situation à partir d'une histoire qui est racontée par l'animatrice, Isabelle Clément.
Cet échange permet aux enfants de déceler les émotions qu'ils ressentent et qui sont provoquées par le divorce de leurs parents (culpabilité, honte, tristesse, colère, ...), de les exprimer et ainsi de mieux réussir à les vivre. Après un mois un questionnaire est envoyé aux enfants, d'où il ressort clairement que l'atelier leur permet de retrouver confiance en eux.

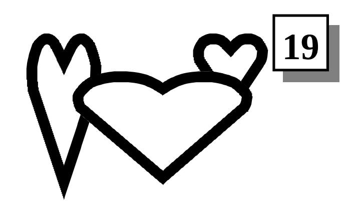
Ces ateliers ont lieu les samedis matin, et coûtent Frs. 70.– pour le premier enfant et 60.– pour chaque frère et sœur, (à noter que les enfant qui le souhaitent ont la possibilité de refaire gratuitement une seconde fois l'atelier).
Prochains ateliers: 14 juin, 27 septembre, 25 octobre, 8 novembre,.
3 décembre (pour les 4-7 ans)

Tél: 021 617 27 28 Site internet: www/ commesi.ch/des graines de bonheur à prendre

Livres enfants

«Mes deux maisons», C. Masurel et K. Mc Donald-Denton, *Ed Bayard Jeunesse*

Alex a deux maisons; celle où habite son papa, et celle où habite sa maman. Alex a deux chambres, deux numéros de téléphone, et deux fauteuils préférés, très différents l'un de l'autre. Mais dans la vie d'Alex il y a une chose qui restera toujours unique: c'est l'amour que lui portent ses deux parents. Évocation pleine de tendresse, chaleur et de confiance de la vie d'un enfant dont les parents sont divorcés. Dès deux ans.



«C'est un papa …» Rascal et Louis Joos, *Ed Pastel*

C'est un papa ours. Depuis 10 mois, il vit séparé de sa femme et de ses enfants. Aujourd'hui, et pour deux jours seulement, il va accueillir ses enfants chez lui. C'est peu pour « réapprendre » ses enfants, pour retrouver le chemin qui mène à leurs trésors. Un album d'une rare finesse (et que l'on doit à deux hommes) pour faire entendre les émotions de ce père qui ne veut surtout pas perdre sa place auprès de ses enfants.

La recette du vendredi soir

Le bitokburger

Original, facile et exquise, cette recette va te rendre célèbre ?

Pour 4 personnes, il te faut :

1 œuf
300 g de bœuf haché frais
1 cuillerée à soupe rase de moutarde forte
1 tranche de pain sec
1 tasse de lait
1 cuillère à soupe de farine
1 cuillère à soupe de margarine
Des herbes à volonté (persil, estragon, ciboulette)

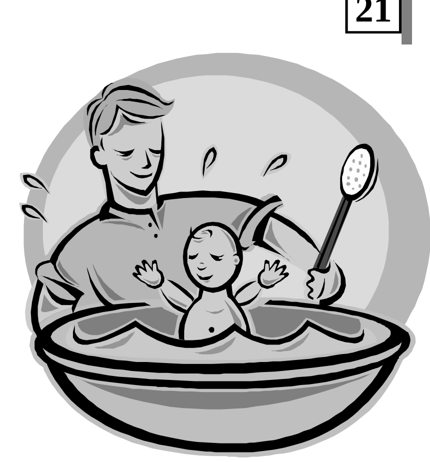
1) Dans un saladier, mélange avec une fourchette la viande, l'œuf entier, la moutarde et les herbes. Sale et poivre.
2) Fais chauffer le lait et le pain coupé en morceaux dans une casserole ou au micro-ondes. Ecrase bien avec une fourchette.
3) Verse cette pâte dans le saladier et mélange bien. Avec les mains, fait quatre boules de taille égale. Aplatis-les en forme de burger.
4) Mets un peu de farine sur une planche. Pose doucement les burgers sur une face, puis sur l'autre pour les fariner
5) Fais chauffer la margarine dans une poêle. Cuis les bitokburgers 3 à 4 minutes de chaque côté à feu moyen. Bien dorés, c'est bon !

Témoignages

Dans ce Journal des Pères N°6, nous vous proposons plusieurs articles extraits du hors-érie N°49, de la revue « le nouvel Observateur ». Ces articles sont intercalés de nombreux témoignages, onze en tout, dont voici quelques extraits de l'un d'entre eux.

A 18 ans, j'ai appris que j'étais père

Suite à une idylle qui n'a pas duré, à l'âge de 17 ans, Bertrand apprend un an et demi plus tard, qu'il est père. Bertrand est encore aux études.
Comme la majorité des jeunes gens de son âge, il aurait pu se détourner de ce bébé arrivé par accident, mais il décide de faire face. Florence la mère accepte que le père vienne vivre avec elle et Elodie leur enfant. Il est encore au lycée et même ses amis les plus proches, au courant, évitent le sujet qui restera longtemps tabou, jusqu'à ce que Bertrand atteigne l'âge « normal » d'être père.
Ainsi aura-t-il, durant toue la durée de ses études, l'impression de mener une double vie, celle d'un étudiant qui partage avec ses camarades des préoccupations de jeunes hommes immatures, et celle d'un adulte responsable d'une petite fille dont il est le père. Quand d'autres se souciaient mollement de leur avenir, Bertrand, lui, devait prendre en charge celui d'Elodie.Double tâche, double pari: mener un adolescent vers sa vie d'homme; protéger une enfant et l'accompagner jusqu'à ce qu'elle se sente prête à assumer son propre destin.
Lourde charge qui détermine Bertrand à s'investir autant que possible dans le quotidien de sa fille. Il veut apprendre à la connaître. Ne pas avoir assisté à la grossesse, à l'accouchement, ni même aux premiers instants d'Elodie, lui procure un sentiment d'urgence. Il faut rattraper le temps perdu. La qualité de leur relation est, dit-il, à ce prix. « La paternité n'est pas née, pour moi, en même temps que ma fille. C'est venu petit à petit. J'ai pris la décision d'être un père pour elle. C'est un peu comme si je l'avais adoptée. »
Par chance, l'enfant s'est rapidement adaptée à la situation nouvelle. A présent, c'est avec la mère que Bertrand rencontre le plus de difficultés. «Florence a eu du mal à me laisser m'immiscer entre elle et Elodie, comme si le fait que je n'aie pas été présent au tout début lui donnait des droits exclusifs. Elle disait toujours "ma" fille en parlant d'Elodie. Je me souviens très bien l'avoir reprise pour lui faire dire que c'était "notre" fille».
Après un an et demi de vie commune, le couple se sépare. Les moyens



financiers du jeune étudiant ne lui permettant pas de payer une pension alimentaire, son ex-compagne lui interdit de voir l'enfant. Bertrand entame alors une procédure pour obtenir le droit de visite et d'hébergement. La bataille dure plus de six mois, six mois pendant lesquels il ne voit pas Elodie, Florence faisant appel de toutes les décisions en sa faveur. Bertrand évoque un "moment clé" dans son parcours de père. Il se heurte à l'incompréhension de son entourage, qui lui conseille de ne pas s'acharner. « Des enfants, tu en auras d'autres », lui dit sa mère. «Sous prétexte que j'étais jeune, que je n'avais pas voulu cette enfant au départ, on me conseillait de l'oublier. J'aurais été une mère, tout le monde m'aurait soutenu et aurait partagé ma douleur ». Cela ne fait que renforcer sa détermination.

Il avoue avoir songé à tout abandonner, puis s'être ressaisi. « Si cette enfant dispose d'une chance supplémentaire dans la vie en ayant un père, ce n'est certainement pas moi qui vais la lui gâcher ». Refusant de n'être qu'un géniteur, Bertrand se battra jusqu'au bout. Lorsqu'il revoit sa fille, il est plus que jamais convaincu d'avoir fait le bon choix. « Elodie a beaucoup souffert des disputes entre sa mère et moi et du fait que j'étais empêché de la voir. Un père n'est pas un accessoire. » Aujourd'hui, les relations avec Florence se sont améliorées. Bertrand passe un mois et demi par an avec Elodie, qui a maintenant plus de 13 ans. Si la mère a un peu de mal à gérer la crise de l'adolescence, Bertrand n'a, lui, aucun problème à imposer son autorité. Au point que Florence lui reproche sa complicité avec sa fille. « Elle m'a dernièrement demandé de moins la voir. « Elodie a peut-être moins besoin de toi maintenant », m'a-t-elle dit. Ce sont des mots très durs à entendre pour un père. Mais je ne me laisserai plus écarter. Je lui ai répondu que si Elodie avait des soucis, elle aurait toujours autant besoin de sa mère que de son père. «

Jamais Bertrand n'a regretté sa décision de faire partie de la vie d'Elodie. Si, à 18 ans, il a tout fait pour cacher sa paternité aux jeunes de son âge, celle-ci demeure pour lui, à 31 ans, « une force », et sa « plus grande fierté ».

La paternitè négociée

*Résumé d'un article de **Geneviève Delaisi de Parseval**, psychanalyste, paru dans le hors-série N°49 du "nouvel Observateur" intitulé "**L'aventure de la paternité**", de décembre/janvier/février 2003.*

Au cours des vingt-cinq dernières années, presque tous les aspects sociaux et légaux de la paternité ont été touchés. Le père d'un enfant, qui est-ce au juste ? L'homme dont l'enfant porte le nom ? Le père biologique, celui dont on peut prouver la paternité par l'analyse génétique ? Le mari ou le compagnon de la mère de l'enfant ? Ou enfin celui qui habite avec l'enfant, qui l'élève, signe ses bulletins scolaires ? Quatre réponses différentes, toutes justes au demeurant. Dans les cas où les quatre fonctions paternelles sont incarnées par le même homme, il n'y a évidemment pas de problème mais de nos jours les rôles paternels sont couramment dissociés, la paternité étant exercée par deux, voire trois hommes, parfois même par une femme, quand ce n'est pas une institution ? Nous sommes bel et bien entrés dans l'ère de la paternité négociée.

Dans les nouvelles déclinaisons de la paternité, les exemples les plus spectaculaires sont liées aux différents cas de l'Assistance médicale à la procréation (AMP). La paternité est devenue intentionnelle, différée dans les cas de Fécondation in vitro (FIV) ou additionnelle, divisée entre les deux hommes, géniteur et père, dans les cas d'insémination avec donneur (IAD).

Il est trop tôt pour démêler le normal du bizarre, le naturel de l'artificiel, dans les échafaudages parfois hasardeux des filiations médicalment assistées. Retenons l'aspect mutant des représentations de la paternité: quelque chose a changé sur lequel on a peine à penser qu'on pourra revenir

Dans les sociétés contemporaines, tout se passe en réalité comme si les choses étaient devenues floues quand il s'git de dire qui est le « vrai »père; comme si la paternité était à réinventer dans chaque cas, à chaque transaction ou jugement. Nous naviguons dans une zone frontière, où chacun entend passer à sa convenance, et selon ses intérêts du moment, tantôt du côté de l'ordre biologique (naturel), tantôt du côté du juridique (fiction), tantôt du côté du « socio-affectif ». Il est difficile de saisir que toute une problématique qui tournait, jursqu'à une époque récente, autour de la question de l'autorité paternelle et des relations de pouvoir entre le père et les enfants s'est déplacée sur les questions modernes de la

désignation du père, d'une part, de l'amour paternel et de la quotidienneté des relations père-enfant, de l'autre.
La paternité est en crise en ce début de millénaire. Toute crise étant par nature ambivalente, on peut la lire au sens de rupture, de démolition, mais aussi la comprendre comme une phase de remaniement et d'intégration. Il est tentant de se rallier au sens premier du grec crisis, qui signifie « décision », « choix ».
Entre paternité triomphante et paternité négociée, aux pères de choisir

adam, père au foyer **(de Brian Basset, paru dans Humour Libre chez Dupuis)**



L'invention du paternage

*Résumé d'un article de **Jean Le Camus**, professeur de psychologie à Toulouse, paru dans le hors-série N°49 du "nouvel Observateur" intitulé "**L'aventure de la paternité**", de décembre/janvier/février 2003.*

C'est de la présence du père qu'il faut parler, car depuis un demi-siècle, on n'a guère abordé la question qu'en termes d'absence: carence du rôle et de la fonction du père, fragilité du lien père-enfant chez les observateurs avertis d'aujourd'hui, disparition et déclin social de l'image du père. Pour cela je m'en tiendrais à l'implication nouvelle des pères sur le développement de l'enfant. Tous les psys admettent aujourd'hui que le père doit occuper sa

place de tiers (il n'est pas la mère et est d'un autre sexe) et sa place d'adulte (il n'est pas l'enfant), cela en fait un séparateur et un éducateur. Il doit per

L'invention du paternage (suite)

(suite pages suivantes

mettre à l'enfant d'intérioriser la Loi et contribuer, d'une manière différente de la mère à la construction de l'identité sexuée: un repère identificatoire pour le garçon et une incarnation de l'idéal de l'autre sexe pour la fille.

A la différence de ceux qui préconisent encore que le père ne peut intervenir que vers trois ans grosso modo, je crois que pour jouer ce rôle, le père doit prendre sa place le plus tôt possible, au cours de l'attente de l'enfant au moment de la naissance, dans les premières semaines et premiers mois qui sont occupés par les soins, activités qu'il faut désormais appeler "parentage".

De plus en plus souvent, le père participe aux séances d'échographie et, quoique plus rarement, aux séances de préparation à la naissance. Sauf cas exceptionnels, les hommes sont invités à être présents lors de la naissance de leur enfant, la mère et le père y trouvent leur compte. Les études menées depuis une trentaine d'années de manière objective montrent que les enfants adressent plus de signaux positifs (sourire, contact œil à œil) et moins de signaux négatifs (évitements, entre autres) à des pères convenablement impliqués qu'à des pères peu ou pas impliqués. Et surtout, on a découvert que suivant qu'il interagit avec sa mère ou avec son père, le bébé tisse deux types différents de communications.

A la différence encore de ceux qui écrivent que le père ne peut intervenir que s'il a été reconnu et présenté par la mère, la médiatrice incontournable, il faut désormais parler d'une implication directe du père. S'il est vrai que la mère *fait* le père et lui permet de trouver sa juste place, le contraire est vrai aussi, le père *fait* la mère et l'aide à dépasser sa condition de fille. Les deux parents *se font* mutuellement. Il appartient au père de décider si, oui ou non, il accepte de jouer son rôle autrement que sur le mode de la délégation, de la figuration ou de l'intermittence

A la différence enfin de ceux qui limitent la fonction du père à l'introduction de la loi, à l'exercice de l'autorité et à la transmission de l'héritage culturel, je crois qu'il faut se représenter le père comme pouvant agir positivement sur l'enfant dans plusieurs domaines. On pense bien sûr en premier à la contribution à la socialisation, il est enclin à favoriser l'ouverture de son petit à son environnement. Enclin aussi à rassurer l'enfant pour que celui-ci ait davantage envie d'explorer et de rencontrer les autres. On observe que les compétences sociales au cours des activités de l'école mater-

nelle sont très liées au degré de participation des pères aux jeux de l'enfant. Le père contribue de manière spécifique à la construction du langage, parce qu'il demande volontiers à l'enfant de reformuler il oblige l'enfant à se faire comprendre par d'autres personnes que la mère, qui le comprend à demi-mots. Lorsqu'il aide l'enfant à résoudre un jeux, il encourage plus et gratifie moins, il se montre volontiers plus taquin et déstabilisateur et pousse ainsi l'enfant à inventer, à chercher des solutions nouvelles, à progresser. Si le père est suffisamment impliqué il devient pour son petit, au même titre que la mère, une figure d'attachement fiable, c'est à dire une personne auprès de laquelle il pourra trouver sécurité et consolation dans les moments difficiles.

A cela s'ajoute la tendresse paternelle, à savoir une affection oblative et désexualisée pour son petit. Ajoutons qu'à l'inverse de ce qu'ont laissé entendre quelques cliniciens alarmistes, les contacts physiques précoces avec le bébé ne prédisposent pas le père aux conduites d'inceste ou de pédophilie, ils semblent même plutôt les prémunir. Plusieurs travaux américains ont montrés qu'il y avait plus d'abus sexuels chez les pères non impliqués que chez les impliqués. Cet ancrage affectif peut se montrer particulièrement bénéfique lors d'un divorce ou d'une séparation, le père et l'enfant seront portés à rechercher de nouvelles modalités de vie propres à assurer le maintien du lien (par ex. garde alternée) et à faire en sorte que la séparation ne se transforme pas en rupture.

Ce modèle brièvement présenté met en scène un père impliqué et psychologiquement différencié de la mère et de l'enfant. Il s'agit d'un modèle qui vaut prioritairement pour la structure familiale classique, la famille nucléaire, mais il peut être transportables aux situations hors normes (famille

adam, père au foyer (de Brian Basset, paru dans Humour Libre chez Dupuis)



Tel père, telle fille

Article d'Emilie Jendly paru dans ***Coopération*** *N°13 du 26 mars 2003*

Depuis quelques années, on ressent un frémissement autour de la notion de père. La nouvelle génération de papas a en effet tendance à s'investir pleinement dans l'éducation des enfants. La réalité sociale lui démontre que l'éducation lui incombe autant qu'à la mère et c'est naturellement que le "nouveau père" aura tendance à consacrer plus de temps à ses enfants. La notion de paternité n'est quant à elle plus fondée sur la toute-puissance d'antan, mais sur une autorité partagée ave la mère. Le modèle paternel subsiste mais s'assouplit, pour le bonheur des enfants et des papas.

Lui pense être armé dans la vie. Pourtant, le jour où il entend "c'est une fille", l'homme réalise qu'un univers largement inconnu s'ouvre à lui. Plus tard, face à un petit bout de femme qui clame "je vais me marier avec toi quand je serai grande", quel père ne s'est pas senti désemparé et tenaillé par une question: comment fichtre être un bon père ? La fonction paternelle est vitale pour une petite fille, l'un des piliers de sa construction psychique. Le père incarne son modèle masculin. Différentes étapes fondent l'édifice. En s'appuyant sur le désir inconscient qu'elle ressent initialement pour son père, la petite fille se développe hors de la mère. Il est essentiel que le père soit présent et la valorise. Durant la période dite de l'Œdipe, où la fille rêve d'écarter sa mère et de conquérir son père, le père doit poser l'interdit fondamental de l'inceste en signifiant à sa fille qu'il l'aime, mais qu'il est le mari de sa mère. Il doit néanmoins expressément reconnaître la féminité de sa fille, assurant l'accès à son identité féminine. Plus tard, au moment où l'adolescente s'affranchit de son rêve oedipien et voit son père avec un regard nouveau, il est indispensable qu'il s'intéresse à sa réussite, assurant ainsi pleinement sa reconnaissance. Compliqué ? Si les pères ont pendant des siècles joué la carte de la distance, la nouvelle génération tente de surmonter son embarras et d'exprimer naturellement son affection. Une attitude qui permettra peut-être de mettre fin à des siècles d'incompréhension entre les hommes et les femmes.

A lire:

"Les filles et leurs pères", de *G. Bersihand*, Ed. R. Laffont
"Telle fille, quel père ?" de *J-C Liaudet*, Ed. L'Archipel
"Pères d'aujourd'hui, filles de demain", de *V. Colin-Simard*, Ed Anne Carrière
"Le père, à quoi ça sert ?" , de *S. et M. Nabati*, Ed. Jouvence.

Homme et fier de l'être

*Psychologue et sexologue québécois, Yvon DALLAIRE vient de sortir un livre intitulé « **Homme et fier de l'être** » Ed. Option-Santé 2001. Il a, entre autre, participé au forum sur la masculinité, tenu le 8 mars 2003 à Genève. Voici un entretien recueilli par Monique Chevalley, dans le journal « Coopération N°16, du 16 avril 2003.*

A lire votre ouvrage, les hommes sont à plaindre et font un véritable complexe à cause des féministes. Exagérez-vous ou faites-vous de la provocation ?
Je ne dis pas que les hommes sont à plaindre, mais qu'ils doivent retrouver leur place d'homme, de mâle participant à l'évolution de la société. Je suis conscient qu'il y a encore beacoup à faire pour établir une égalité de chances et de salaires entre les hommes et femmes. Et je fais partie de ceux qui se battent pour cela. Ce que je veux dire dans ce livre, c'est que les discours et la mentalité féministes ont des effets pervers lorsqu'ils tendent à démoniser l'homme pour angéliser la femme.

Que reprochez-vous aux féministes ?
C'est quelles croient détenir la vérité, alors qu'elles n'en détiennent qu'une partie. D'un côté, il y a le discours qui cherche à faire disparaître ou à minimiser les différences en disant que les hommes et les femmes sont semblables. De l'autre, il y a les féministes qui admettent une différence entre les sexes, mais démonisent les caractéristiques masculines pour valoriser les qualités féminines.

Quelles qualités féminines ?
Actuellement en Europe, sur le plan social, de la famille et du couple, c'est la communication verbale, la couleur émotive, la coopération, la compassion qui sont valorisées. Des valeurs en elles-mêmes, mais qui ne sont pas masculines.

Quelles sont les valeurs masculines ?
Elles sont dans le domaine de la compétition, de la défense du territoire. Les hommes ont une approche hiérarchique de la réalité. Les femmes, les mères, sont portées à inclure, les hommes les pères sont plus portés à exclure. Les femmes lorsqu'elles parlent d'intimité, parlent de fusion, alors que les hommes disent "Oui, je veux faire des choses avec toi, mais je veux rester libre, aussi". Le problème, c'est qu'aujourd'hui on oppose ces valeurs, ce qui nous fait entrer dans une guerre des sexes. Alors que ces différences sont normales et complémentaires.

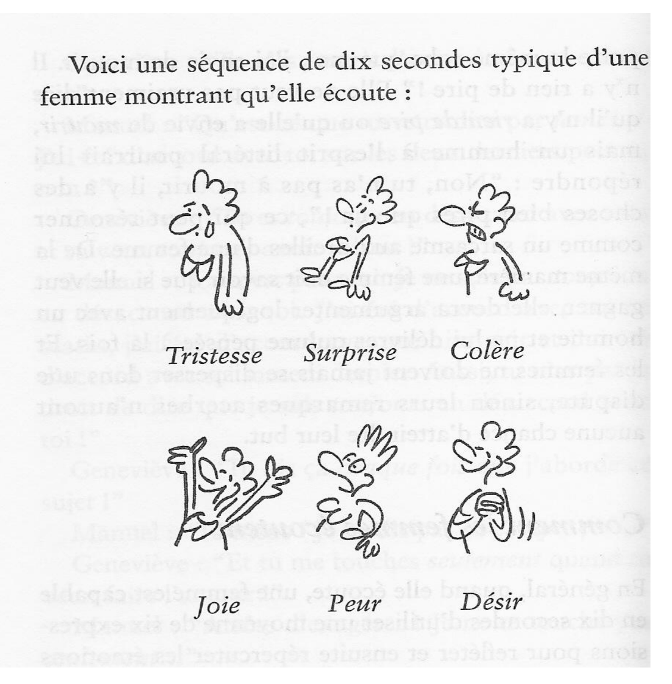
(suite pages suivantes)

Homme et fier de l'être (suite)

De quels préjugés les hommes souffrent-ils le plus ?
L'homme est accusé de tout ce qui va mal dans le monde, il est traité de violent et de violeur. Alors que les femmes sont aussi violentes que les hommes, il y a autant d'hommes battus que de femmes battues. Le livre de Sophie Torrent « *L'homme battu* » ose aborder ce sujet tabou.

Vous dites que le désir féminin est tout puissant, qu'entendez-vous ?
Vous avez une façon d'envahir et de faire des histoires pour rien. S'il vous dit: « J'ai une foule de choses à faire je te verrai plus tard », vous vous dites « Qu'est-ce qu'il me cache ? ». Les hommes recherchent la paix et préfèrent le silence, alors que les femmes recherchent l'intensité relationnelle avec les mots. Vous demandez sans arrêt à votre partenaire « Est-ce que tu m'aimes ? » alors que pour lui s'il vit avec vous c'est qu'il vous aime, donc il n'a plus à vous le dire. La femme, elle, a besoin constamment d'être confortée, de l'entendre avec des mots. Le grand désir de communication verbale à coloration émotive des femmes est en train de tuer le couple et de faire fuir les hommes…

Les hommes ne nous parlent pas assez de leurs émotions, de ce qu'on aurait envie d'entendre ...
Les femmes disent que les hommes parlent de sport pour ne pas parler de leurs émotions. C'est vrai. Mais les femmes ne parlent-elles pas d'émotions pour ne pas avoir à parler de sport ? L'erreur est de penser que les émotions sont meilleures que le sport.





Pourquoi les hommes ont-ils de la peine à exprimer leurs sentiments?

Car ils ne sont pas spontanés. Ils auraient avantage à mieux exprimer leurs émotions, oui, mais ce n'est pas naturel pour eux. Si vous lui demandez: « Comment te sens-tu? », il sera dans le même état que si l'on demandait à une femme son âge ou son poids. Les hommes ont une pudeur émotive, là où les femmes ont une pudeur physique. Et plus vous essayez de le faire parler, moins il va le faire.

Depuis trois millions d'années ils ont appris à porter leur émotions en eux. L'homme ne va pas dire qu'il est triste, il va se retirer; il ne va pas dire qu'il est en colère, il va claquer la porte.

Lorsqu'on demande à un homme à quoi il pense il répond: à rien…

Les femmes ont des difficultés à le coire. Pourtant c'est une réalité biologique, l'activité du cerveau de l'homme au repos est de 30 %, alors que celui de la femme est de 90%. Le cerveau de la femme fonctionne comme un radar. Une femme est capable de penser à quatre, voire cinq choses à la fois. L'homme, quand il pense à une chose, tout le reste est occulté.

Lorsque vous lui posez une question alors qu'il regarde une partie de foot à la télé, il entendra juste un bruit bizarre. La femme elle, est parfaitement capable de regarder la télé tout en répondant à une question.

Les hommes et les femmes ne semblent pas faits pour s'entendre…

Ils ne sont pas pareils. Si un homme veut être heureux avec une femme, et ne pas avoir seulement raison, il va apprendre son mode d'emploi, sa sensibilité, ses attentes. Et une femme va apprendre sa façon de fonctionner. Les couples heureux parviennent à partager le pouvoir. L'homme s'accepte en tant qu'homme et se valorise en tant que tel et peut se mettre ainsi à l'écoute de l'autre.

La souffrance des hommes divorcés

*Extraits d'un article publié dans la revue «**Pharmacie chez soi**» de juillet 20002. Les hommes semblent souffrir de leur divorce plus que leurs ex-femmes.L'auteurs, **Markkus Böni**, présente ce qu'il appelle « les considérations subjectives d'une personne concernée ».*

Le fait est que l'homme divorcé souffre et se sent traité avec injustice. Certes, l'homme divorcé est pour la science encore un phénomène non élucidé. Or, il y a quelques rares enquêtes à ce sujet. La plus grande étude publiée au sujet des pères divorcés a été réalisée par l'Institut de recherche sur les sexes et les générations de l'Université de Brême. 2100 hommes divorcés ou séparés ont pris part à l'étude via Internet. La constatation principale est que le plus difficile à supporter pour les hommes divorcés, c'est la séparation d'avec les enfants. Selon le directeur d'études, le Pr. Amendt, de nombreux pères divorcés tombent dans une crise existentielle. Ils éprouvent de sérieuses douleurs physiques et psychiques. Selon une autre étude de la clinique universitaire psychiatrique de Zurich, réalisée sur 357 hommes, 80% des personnes interrogées pensent que le contact avec leur progéniture revêt une importance extrême. Un sur quatre est insatisfait du droit de visite. Un sur trois se sent désavantagé quant au droit de garde.

Les hommes divorcés ou séparés ne regrettent pas seulement l'absence de leurs enfants, mais aussi celle de leur femme. Comme on le voit dans les résultats de l'étude du Dr. Kwachi de Harvard, réalisée sur 30'000 hommes, les femmes exercent une action salutaire sur les hommes. C'est ainsi que les hommes qui sont séparés de leur femme commencent tout à coup à négliger leur santé. Les hommes divorcés et veufs courent un danger plus grand de contracter la maladie d'Alzeimer, de se suicider et de mourir plus tôt que leurs contemporains mariés. Il y a quatre fois plus d'hommes que de femmes qui se suicident. Ils ont plus souvent recours à la cigarette et à une alimentation grasse. L'office britannique de la statistique nationale (ONS) atteste que les hommes de plus 45 ans vivant seuls courent un risque supérieur de 23% de mourir de bonne heure. Les hommes divorcés représentent un risque de 30% de mourir dans les dix années suivant le divorce. Le résultat formulé par l'ONS est que le mariage a sans aucun doute une influence positive sur la santé des hommes. Une étude américaine portant sur 12'000 hommes constate aussi que la charge professionnelle constante et la séparation redoublent les

risques encourus par les hommes divorcés de disparaître par mort prématurée, à cause d'une crise cardiaque ou d'une tout autre maladie.

La fin d'un mariage prend aussi une dimension économique: c'est ce que 40% des personnes interrogées dans l'étude de Brême ont déclaré. Elles n'ont plus goût à leur travail, ce qui se manifeste dans un fort pourcentage de préavis et de changements d'emplois. La société paie les divorces sous la forme d'aide sociale: l'Etat intervient en injectant des milliards. Les ménages monoparentaux, et les pères divorcés viennent en tête de liste dans les statistiques de la pauvreté. Mais ce sont surtout les hommes qui mènent une vie dangereuse: il vivent huit ans de moins que les femmes, ils sont plus souvent à l'hopital et constituent les deux tiers des patients des urgences, les trois quarts de toutes les victimes de meurtres et de suicides et causent presque tous les accidents graves de la circulation. Neuf détenus sur dix sont des hommes, sept sur dix parmi les sans logis.

Quand le couple n'a pas réussi à continuer à vivre ensemble, les enfants restent en règle général avec la mère. Selon le recensement de 1990, on ne compte que 16% de familles monoparaentales en Suisse qui soient des familles avec le père. La femme conserve ainsi la structure familiale et son capital émotionnel, malgré tous les désagréments et les vexations qu'un divorce entraîne. Il n'en est pas de même pour l'homme qui se sent dégradé et ramené au rang de père payant. De plus la société réagit vis-à-vis des pères divorcés en faisant preuve de préjugés moraux.

L'homme a du mal à exposer ses sentiments, quand il le fait c'est sous trois formes: dans la discrétion à un ami; sous la forme d'un problème de santé; dans une agression. Dans près de 30% des cas de divorce, il se produit des bagarres et des voies de fait. Cette manière classique masculine de surmonter les conflits, voire de les refouler est due au fait que la plupart des hommes n'ont pas eu de relations étroites avec leurs pères dans leur enfance et leur adolescence. De plus il semble que les hommes qui parlent ouvertement de leurs problèmes et extériorisent leur douleur sont exclus de la plupart des groupes d'hommes. S'ils ont causé de leur énervement, de leurs soucis et de leurs besoins quand ils étaient enfants et adolescents, c'est avec leur mère qu'ils l'ont fait, c'est pourquoi ils parleront de préférence aux femmes plus tard dans la vie. L'article termine en citant la femme de lettre allemande Gertrud von Le Fort, au sujet du droit de garde: « La femme n'a aucun droit à un enfant, mais l'enfant a droit à sa mère. Ce droit ne devrait-il pas s'étendre également

parents FOREVER SWIZERLAND

organise un colloque international le

Samedi 11 octobre 2003, de 8h30 à 18h

à l'Université de Lausanne (UNIL)

Sur le thème « TOUS PARENTS ? »

Réservez cette date, communiquez la au plus de monde possible et surtout ne manquez pas cette occasion unique de participer à ces conférences et débats !

Sous réserve de modification, voici le programme:

Parent maltraitant, enfant maltraité: qui croire ?
M. Paul Bensussan, psychiatre à Versailles

L'audition de l'enfant dans le processus judiciaire
M. Hubert van Gijseghem, prof. de psychologie à Montréal

La Justice face aux abus et aux sévices parentaux
Me Jacques Barillon, avocat, Genève et Vaud

Rôles et conflits de rôleS dans le couple contemporain
Mme Christine Castelain Meunier, sociologue, Paris

Le syndrome d'aliénation parentale
Mme Uursula Kodjoe, psychologue, médiatrice, Gundlfingen (D)

Parent et famille « sains » ?
MM Benoît Reverdin et Rodolphe Soulignac, psychologues, Genève

La finance de participation est de Frs. 50.– par personne. Renseignement et insciption auprès du secrétariat de Parents Forever Switzerland: 13, rue du Champ-Hulay, 2854 Bassecourt, Tél (032) 426 79 25

Agenda

Dimanche 15 juin 2003 **Fête des pères à Saint-Sulpice**

Samedi 27 septembre 2003 **La Marche Blanche**
Dans toutes les villes de Suisses, marche contre la pédocriminalité. *Pour info: www. Marche-blanche.ch*

Samedi 11 octobre 2003 **Conférence à Lausanne TOUS PARENTS ?** (voir ci-contre)

Jeudi 20 novembre 2003 **Assemblée Générale MVCP,** 20h Buffet de la Gare, BEX

RÉUNIONS DES MCP

MCPN-NEUCHATEL
Assemblée mensuelle Le 2ème jeudi de chaque mois (ou presque), à 20 h au **Restaurant de la Grappe,** Neuchâtel-la-Coudraie, tél. **032 753 26 26**

AJCP-JURA
Réunion du Comité, Une fois par mois, en général le mardi, chez un membre du comité. Renseignements au **032 426 79 25**

MVCP-VAUD et VALAIS
Réunion du comité Le 3ème jeudi du mois, à 20h, soit en Valais, soit sur Vaud
Renseignements la veille mercredi entre 18h et 20h au **0848 49 50 51**

PAPA CONTACT

MCP
Mouvements valaisan et vaudois de la condition paternelle
Pour une égalité parentale

A Bex

Au Café de la Gare

Place de la gare

1er lundi du mois

Dès 20 heures

*Vous avez un coup de blues? - **B**esoin de parler ? - **S**ortez de votre isolement – **D**'autres pères sont là à votre écoute – **N**ous vous offrons un lieu d'écoute convivial – **P**artager son problème c'est commencer à s'en libérer.*

Bulletin d'inscription

Si vous désirez vous abonner au journal, ou si vous désirez devenir membre d'un MCP de Suisse Romande, nous vous prions de nous retourner le bulletin ci-dessous. Par avance, nous vous remercions de votre soutien.

Nom ______________________________

Prénom ______________________________

Adresse ______________________________

N° postal et localité ______________________________

Téléphone privé ______________________________

Téléphone portable ______________________________

Téléphone prof. ______________________________

E-mail ______________________________

Situation familiale ______________________________

Remarques ______________________________

____

____

Abonnement au journal pour 1 an	Fr	20.-	□
Adhérer au mouvement (y-compris journal)			
- frais d'inscription	Fr	20.-	□
- cotisation annuelle	Fr	50.-	
Parrainer un MCP	Fr	______	□
De plus amples renseignements			□

Cocher ce qui convient et retourner le bulletin à l'adresse du MCP de votre choix (liste p. 2)

Remarque : en aucun cas l'aspect financier ne doit être une entrave pour devenir membre d'un MCP. Si cela posait un problème n'hésitez pas à contacter un des MCP de votre choix sur la liste de la page 2.

Adresses utiles

Médiation Familiale

GENÈVE
Maison Genevoise des Médiations
40, rue du Stand 022 320 59 94
1204 GENÈVE

Hans Lehmann 022 342 30 37

Andreas Zurbrügg 076 493 68 67
Assistant social, éducateur
et médiateur familial
e-mail a.zrubrugg@freesurf.ch

JURA
Ass. jurassienne de Médiation familiale
Case postale 2003
2800 Delémont 2 032 422 66 44

NEUCHÂTEL
Médiation familiale 032 725 05 66
39, av. de la gare
2000 Neuchâtel

VALAIS
Institut de Médiation générale et familiale
Rue des Vergers 1 027 321 22 77
C.P. 2249, 1950 SION 079 409 14 87
Maison de la famille
Vérolliez ST-MAURICE 024 486 22 33

VAUD
Ass. Vaudoise Médiation familiale (AVMF)
Perm. Lundi 9h-11h30 021 864 40 96
Lausanne 021 341 90 70
Bex 024 463 03 63
Le Sentier 021 864 40 96
Nyon 022 365 77 00
Vevey 021 925 53 33
Yverdon 024 423 69 00

FRIBOURG
M. Guy Zen Ruffinen 026 322 21 42
1 ch. des Violettes Semaine 16h30-21h
1722 BOURGUILLON Samedi sur demande

Médiation familiale 026 402 10 78
Rue de Romont 14
1700 Fribourg

Parents

GENEVE
Ecole des Parents **022 733 12 00**
Rue de la Servette 91, 1200 Genève

NEUCHÂTEL
Consultations juridiques
M. Müller-Bessi **032 725 05 73**
39 Av. de la Gare, 2000 Neuchatel

Ecole des Parents **032 725 11 55**
Mme Schurmann, r. J. Jean 10, 2035 Corcelles
Mamans de Jour **032 733 96 44**
CP 100, 2000 Neuchâtel

VALAIS
Point Rencontre **027 322 25 00**
Lundi-vendr. 9h30-11h
Ecole des Parents **027 323 18 37**
Rue de l'Envol 34, 1950 Sion
Mamans de Jour **027 322 45 06**
Service FRT, rte Sanetsch, 1950 Sion
Parents – Rescousse **027 322 13 54**
Service de garde **079 796 02 07**
d'enfants malades de la Croix-Rouge

VAUD
Point Rencontre **021 312 13 83**
Av. de Rumine 2, 1005 Lausanne
Bureau information Parents (BIP)
Info sur lieux d'accueil petits enfants
Lundi-vendredi 10-12h **021 323 10 51**
(sauf vac. scolaires)
Parents – Rescousse **021 340 00 80**
Service de garde de dépannage pour parents
Section vaudoise de la Croix-Rouge
Association des parents d'élèves (APE)
Case postale 2006, 1002 Lausanne
Tél. lundi 9h – 12h **021 341 90 77**

Guide de la Famille de notre région
Site internet: www.lausanne-famille.ch

Association Familles Monoparentales
Églantines 6
1006 Lausanne **021 312 16 40**

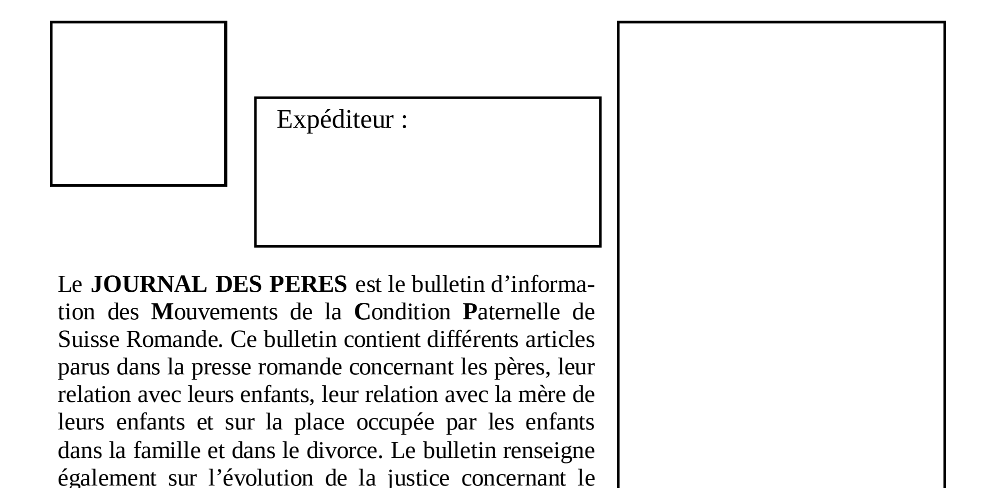
Enfants

DIS NO Association **021 728 61 20**
Abus sexuels envers les enfants

Faire le Pas, parler des abus **021 329 19 19**

SOS Enfants (Lausanne) **021 648 11 11**
Anonyme et gratuit, 24h sur 24h

SOS Jeunesse (Suisse Romande) **147**
Site internet: www.telme.ch



Le **JOURNAL DES PERES** est le bulletin d'information des **M**ouvements de la **C**ondition **P**aternelle de Suisse Romande. Ce bulletin contient différents articles parus dans la presse romande concernant les pères, leur relation avec leurs enfants, leur relation avec la mère de leurs enfants et sur la place occupée par les enfants dans la famille et dans le divorce. Le bulletin renseigne également sur l'évolution de la justice concernant le droit des pères.
Il paraît deux fois par année.

Le **JOURNAL DES PERES** est distribué à tous les membres des Mouvements de la Conditions Paternelles, ainsi que dans les offices médico-sociaux, les offices des mineurs, les études d'avocats, les paroisses et les tribunaux de Suisse Romande et aux autres associations poursuivant des buts similaires.

Buts poursuivis par les MCP

- Souligner le rôle de chacun des parents dans l'éducation des enfants
- Conseiller et soutenir les pères désireux de s'engager dans l'éducation de leurs enfants
- Dans les cas de divorce ou de séparation, dénoncer les inégalités dont sont victimes les pères et les enfants lors de l'attribution de la garde, de l'autorité parentale et du droit de visite
- Favoriser une relation égale entre père et mère pour le bien de l'enfant malgré la séparation et le divorce
- Promouvoir une médiation familiale pour résoudre les conflits lors d'un divorce
- Obtenir un changement de mentalité des institutions à l'égard des pères conscients de leur responsabilité parentale

Tarif des publicités

Page entière	Fr: 100.-
Demi page	Fr: 50.-
Quart page	Fr: 30.-

Tirage
500 exemplaires

L'équipe de rédaction

Rédaction et mise en page	Philippe Etter
Correction	Sabine d'Amico
Rédaction MCP-Ne	Jacques Cognard